

# III – BULLETIN DE L'ASSOCIATION

## BUREAU NATIONAL

26 mars 2011

Rédaction du compte rendu : Gérard SCHMITT.

*Présents* : Édouard Aujaleu, Brigitte Bellebeau, Philippe Blanc, Stéphane Clerjaud, Henri Dilberman, Nicolas Franck, Jean Lefranc, André Pérès, Simon Perrier, Gérard Schmitt,

*Excusés* : Martine Chiffлот, Charles Coutel, Guy Desbiens, Bernard Fischer, Marie Perret, André Simha, Patricia Verdeau.

### *OUVERTURE DE LA SÉANCE*

L'ordre du jour adressé par le Président aux membres du Bureau avec la convocation était le suivant :

1. Le projet ministériel d'interventions : bilan de rencontre avec M. Sherringham.
2. Les épreuves du baccalauréat des séries technologiques.
3. La journée sur les philosophies du soin.
4. Questions diverses.

S. Perrier ouvre la séance et demande, comme d'habitude, s'il y a des questions diverses. Deux propositions sont faites :

1. G. Schmitt souhaite que l'on procède à un vote pour que l'on puisse publier les comptes rendus des réunions de Bureau sur le site Internet de l'Association.
2. A. Pérès se propose de donner une information au sujet de l'enseignement de la philosophie en maternelle.
3. S. Perrier entend faire état d'une réunion qui doit avoir lieu au Ministère de la Recherche en vue de la redéfinition des « référentiels de licence en sciences humaines et sociales » et par conséquent en philosophie.

Puisqu'il doit y avoir un vote, S. Perrier juge préférable que l'on traite tout de suite la première question proposée.

## I. LA REVUE ET LE SITE INTERNET

### *Publication des comptes rendus de réunions sur le site Internet*

G. Schmitt rappelle qu'il y a quelques années, il avait été envisagé de publier les comptes rendus des réunions du Bureau national sur le site Internet de l'Association et que, plus récemment, il a lui-même déclaré sur « appepliste » que cela lui semblait souhaitable. Il propose donc que le Bureau prenne une décision en ce sens. Il ne pense pas qu'il y ait un risque que cela porte préjudice à la revue et il lui semble utile que les discussions qui ont lieu au sein du Bureau et les décisions qui y sont prises soient portées à la connaissance d'un nombre plus important de collègues.

J. Lefranc est d'accord avec cette proposition, mais précise que les comptes rendus de réunions devront toujours figurer dans la revue pour des raisons statutaires. En effet, il est précisé à l'article 8 de nos statuts que « l'Association publie un Bulletin, contenant les documents relatifs à l'Administration de l'Association ». Nous pouvons renoncer à publier des essais ou d'autres articles, mais nous sommes tenus de justifier de notre activité par la publication d'un bulletin. G. Schmitt répond qu'il l'entendait bien ainsi. Certes, les statuts actuels nous obligent à faire figurer dans la revue la rubrique intitulée « Bulletin de l'Association », et il est important, de toute façon, pour la mémoire de l'Association, que les comptes rendus continuent à être publiés dans la revue, car il faut bien constater qu'on ne peut pas conserver longtemps de nombreux documents anciens sur un site Internet sans le rendre très vite impraticable. Brigitte Bellebeau se félicite de cette proposition qui devrait permettre une meilleure publicité de notre travail.

### *Vote*

On passe au vote. La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

### *Publication d'anciens articles sur le site*

On pourra encore, ajoute G. Schmitt, mettre sur le site certains articles publiés dans la rubrique « Essais » après un certain délai, évidemment, de sorte que la revue n'ait pas à en souffrir. Faut-il qu'un « comité » soit constitué pour opérer le choix? S. Perrier pense surtout à des articles plus anciens, pour lesquels on ne dispose pas de fichiers informatiques et qu'il faudra donc numériser. J. Lefranc évoque les articles de Louis Althusser, et G. Schmitt ceux de Lenis Blanche sur l'astronomie des Anciens et Copernic.

G. Schmitt poursuit cette évocation des anciens numéros de la revue en observant que les essais y avaient une part bien moins importante qu'aujourd'hui, alors que les rubriques « Informations et documents » et « Témoignages et suggestions » y étaient nettement plus fournies, avec les rapports des concours où la philosophie était impliquée, le rapport annuel sur le baccalauréat, et des articles assez nombreux sur des questions pédagogiques ou didactiques qui semblent aujourd'hui susciter bien moins d'intérêt chez nos collègues – et surtout les plus jeunes –, si l'on juge par le peu de propositions d'articles dont elles sont l'objet et la faible participation aux stages de formation continue qui leur sont consacrés, alors que les essais qu'on nous adresse sont nombreux et que les stages sur des auteurs ou des notions connaissent un réel succès. C'est pourquoi il est plutôt dubitatif quand il entend dire que la revue attirerait davantage les jeunes collègues si elle accordait plus de place aux questions d'enseignement. B. Bellebeau n'est pas d'accord avec cette conclusion, même si elle fait les mêmes constatations. Elle ne croit pas qu'il y ait quelque désintérêt ou dédain de la part des jeunes collègues pour ces questions qui mériteraient, selon elle, qu'on leur consacre des stages « à public désigné ».

*Publier sur le site le Dictionnaire philosophique par les textes*

A. Pérès évoque le *Dictionnaire philosophique par les textes* qui était publié dans la revue. É. Aujaleu explique de quoi il s'agissait : des encarts bristol étaient insérés dans certains numéros de la revue, qui comportaient chacun plusieurs fiches à découper sur les principaux concepts de certains auteurs avec des citations et des références textuelles précises. Ce travail est resté inachevé. N. Franck trouve qu'il serait intéressant que cela figure sur le site, mais il faudrait évidemment pouvoir se procurer la collection complète. J. Lefranc, qui en dispose, accepte d'en faire des photocopies qu'il enverra à É. Aujaleu qui se chargera de les numériser.

## II. DISCUSSION SUR LE PROJET MINISTÉRIEL D'INTERVENTION AVANT LA TERMINALE

*La rencontre avec le Doyen de notre Inspection générale. Les dessous du projet ministériel*

Le 9 mars, une délégation composée de S. Perrier, Ph. Blanc et N. Franck a rencontré M. Mark Sherringham, Doyen du groupe de philosophie de l'Inspection générale. S. Perrier, ayant adressé par mail le compte rendu de cette rencontre aux membres du Bureau<sup>1</sup>, ne juge pas utile de le reprendre, mais, avant de laisser libre cours à la discussion, il tient à apporter un élément d'information sur les dessous – voire les secrets – du « projet Chatel » d'introduction de la philosophie dès la classe de Seconde. Il explique, en effet, qu'on a attiré son attention, en lui disant qu'il est « très bien informé dans l'ensemble », sur le dernier livre de la journaliste Sophie Coignard, *Le pacte immoral*, où l'on apprend que le ministre a dû se plier à une requête pressante venue de l'entourage du chef de l'État<sup>2</sup>.

*Des risques de dénaturation de notre enseignement ?*

J. Lefranc se dit scandalisé par ce projet qui n'a rien de philosophique et risque de conduire à une dénaturation de notre enseignement, car il est à craindre que la philosophie se réduise progressivement à ce genre d'interventions. C'est en physique qu'on parlera de la perception et en mathématiques de l'infini ; la liste d'exemples donnés est inquiétante et annonce une philosophie ramenée au bavardage et cantonnée aux généralités sur les dernières avancées de la science. Il est dit dans la circulaire du ministre<sup>3</sup> que ces interventions devront préparer l'élève à développer « le sens de la responsabilité intellectuelle » – qu'est-ce que cela veut dire ? – mais rien n'est dit de l'esprit critique.

Il se peut que cela fasse « pschitt », réplique B. Bellebeau qui pense qu'il faut rester lucide et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure des dérives qui pourraient se produire, parce qu'en réalité il sortira peu de chose de ce projet, comme le pensent apparemment bien des chefs d'établissement : étant donné l'enveloppe de dix heures et demie dont ils disposent, ils considèrent qu'il sera caduc dans les trois quarts des situations et permettra tout au plus de compléter certains services.

N. Franck est d'accord. Les collègues trouvent ce projet plutôt grotesque, en tout cas peu crédible, et se demandent comment on pourrait intervenir sur la perception en physique-chimie. En outre, il y a de quoi être sidéré, d'abord par la composition de la commission chargée d'en élaborer le cahier de charges – un aréopage prestigieux,

1. Ce compte rendu est publié ci-après.

2. Cf. Sophie Coignard, *Le pacte immoral*, 2011, Albin Michel. L'information est donnée au chapitre IV : « Ministres et otages », p. 77-79.

3. Circulaire portant appel à projet « Philosophie au Lycée avant la classe terminale ».

mais auquel aucun enseignant du secondaire n'a été associé et où l'on trouve des gens ouvertement hostiles à l'enseignement philosophique en Terminale –, ensuite et surtout, par l'inanité des thèmes proposés et les révérences à l'égard des exigences et du vocabulaire de la DGESCO, tout cela témoignant d'un fâcheux manque d'ambition de la part de notre Inspection générale. De fait, M. Sherringham a dit qu'il sera content si une dizaine de projets remontent – ce qui est un objectif bien modeste – et qu'il ne faut pas trop s'inquiéter au sujet de la Terminale L où il n'y aura plus que quatre heures.

S. Perrier rectifie : M. Sherringham a dit qu'il se pourrait qu'on arrive peu à peu à ce qu'il n'y ait plus de classe de L et qu'il vaudrait mieux alors qu'on ait un tronc commun de quatre heures pour toutes les séries : cela lui paraît au fond plus avantageux. D'autre part, il n'entendait pas présenter un projet, mais faire part d'une réflexion sur une perspective d'évolution. N. Franck reprend : dans ce projet Chatel, il n'y a rien qui soit proposé spécifiquement pour la série L, ce qui donne l'impression d'un abandon. Il ne faut pas cependant se tromper de stratégie : la philosophie n'est pas menacée en tant que telle. C'est ce que pense aussi Ph. Blanc qui évoque certaines déclarations tout à fait favorables en haut lieu. Il juge, en revanche, qu'il convient de se soucier davantage des modalités de ces interventions philosophiques avant la Terminale, qui doivent avoir lieu dans le cadre des TPE, de l'« encadrement personnalisé » et des options, et que l'administration pourrait étendre aux « enseignements d'exploration » : les structures existent pour cela et des propositions en ce sens ont été faites. Ces interventions pourraient intéresser des collègues qui se sentiraient à l'aise dans l'option « littérature et société » et en histoire des sciences, et qui se porteraient volontaires – avec peut-être l'avantage de se concilier les bonnes grâces de l'Inspection.

Pour B. Bellebeau, qui estime que nous avons sans doute eu tort de refuser à l'époque l'ECJS, il y a là une position stratégique intéressante. Certes, les choses se feront différemment selon les Académies : ce sera en HSE à Bordeaux où les collègues de son établissement ont fait remonter deux projets, l'un en philo-sciences et l'autre d'initiation à la philosophie en Première L. Elle est plus réservée en ce qui concerne les enseignements d'exploration, et, au sujet des positions de M. Sherringham, elle dit avoir trouvé dans un numéro de 2006 de *la Revue de l'Inspection générale* un article où il écrit des choses importantes sur les épreuves et les exercices et sur le rééquilibrage des séries<sup>4</sup>.

S. Clerjaud précise que les interventions avant la Terminale devront se faire sur les fonds propres des établissements, lesquels sont évidemment très limités, de telle sorte qu'on se trouve placé devant des injonctions contradictoires, l'administration encourageant à lancer des projets qu'elle n'aura pas les moyens de mettre en place. C'est justement pour faire éclater cette contradiction que les collègues de Strasbourg ont décidé de faire du zèle et d'être nombreux à envoyer des projets : on verra ainsi que l'administration ne suit pas. Toutefois, si ce n'était le manque de moyens, ces interventions pourraient bien marcher.

Notre enseignement est-il menacé ? G. Schmitt est assez d'accord avec ce qui vient d'être dit ; néanmoins, il partage un peu les craintes émises par J. Lefranc. Certes, on rend hommage à la philosophie et on l'aime tellement qu'on veut en mettre un peu partout ; mais cette philosophie qu'on aime, est-ce bien la philosophie telle

---

4. Cf. *La revue de l'Inspection générale*, numéro 3, de septembre 2006 : « Existe-t-il un modèle éducatif français ? ». Voir l'article de M. Sherringham, intitulé « L'enseignement scolaire de la philosophie en France », p. 61-67.

que nous entendons la pratiquer en Terminale ou en classes préparatoires ? Ne cherche-t-on pas, d'une certaine façon, à faire prévaloir un certain mode d'intervention de la philosophie et à promouvoir un certain type d'enseignant-intervenant ? Un *performer*, complète É. Aujaleu.

*De l'intérêt de l'ECJS en Terminale, de la participation à l'orientation et de l'étude d'œuvres en Première L*

S. Perrier ne pense pas que le projet soit dangereux en ce sens qu'il préparerait une dénaturation de notre enseignement et il constate qu'il n'y a pas actuellement d'attaque concertée contre la philosophie ; mais il est vrai, ajoute-t-il, que si les classes de L venaient à disparaître, l'administration pourrait procéder à de fâcheuses remises en cause. Il ne considère pas que ce soit forcément une mauvaise chose qu'un professeur de philosophie intervienne en relation avec d'autres disciplines, par exemple sur la question de l'évolution en biologie. De telles interventions se font depuis assez longtemps, quoique de façon informelle et dispersée, et le projet donne simplement un cadre qui pourra faciliter leur mise en œuvre. Quant à savoir s'il permettra d'assurer des compléments de service, c'est possible, estime S. Perrier, mais ce n'est pas sûr, sauf en ce qui concerne l'« accompagnement personnalisé » dont les collègues disent qu'il ne sert à rien. Dans ces conditions, il vaudrait mieux faire le choix de l'ECJS, car cela permettrait de remédier à l'éclatement des services que connaissent certains collègues – entre plusieurs établissements, plusieurs villes, voire plusieurs départements –, et, de toute façon, nous aurions intérêt à obtenir cet enseignement en Terminale, car nous pourrions alors travailler avec nos propres classes avec une efficacité renforcée. Il serait important que nous en fassions la demande et que cela se sache dans les établissements : au lieu de nous disperser dans des interventions diverses, nous pourrions prolonger le travail que nous faisons dans nos classes.

À propos du texte de la DGESCO qui fait état de la participation des professeurs de philosophie à l'orientation des élèves, S. Perrier considère qu'il y a lieu de l'interpréter en ce sens que nos collègues auront pour rôle de faire valoir l'intérêt de la filière littéraire. Ainsi, notre présence se justifierait pleinement.

Enfin, il estime qu'il serait bon que l'APPEP défende l'étude d'œuvres en Première L. Nous avons de quoi être inquiets en constatant qu'il n'est plus question d'un enseignement philosophique en Première L. Certes, nous avons dit d'abord que nous n'étions pas contre, avant de faire savoir que nous étions pour ; nos collègues ne sont pas tous sur la même ligne ; mais quoi qu'il en soit, ils trouvent cet enseignement bien préférable à tout ce que le projet propose. Il faut bien reconnaître qu'il y a ceci de fâcheux dans le projet Chatel qu'il provoque l'abandon du projet d'enseigner la philosophie en Première.

B. Bellebeau doute qu'il soit possible de mettre l'ECJS dans le prolongement des cours de philosophie ; elle indique que dans son établissement les collègues qui dispensent cet enseignement le font dans d'autres classes que celles qui leur ont été attribuées pour la philosophie. S. Perrier reconnaît que ce n'est pas actuellement prévu, mais qu'il faut que nous en fassions la demande, notamment pour les cas où les collègues se trouvent en sous-service, ces cas étant malheureusement appelés à se multiplier. En effet, reprend B. Bellebeau, à la rentrée prochaine, avec la disparition de la quatrième heure en Terminale S, la plupart des collègues vont être dans la nécessité de compléter leur service. Au sujet de l'attitude de zèle adoptée par les collègues de l'Académie de Strasbourg, elle craint fort qu'elle n'ait guère d'effets, étant donné que les IPR ont reçu pour consigne de ne retenir que les meilleures

propositions. Elle évoque enfin une note de l'Inspection générale datant de 1999, destinée à protéger les TZR et précisant qu'ils peuvent être employés au CDI pour un accompagnement en philosophie.

J. Lefranc réitère ses craintes. Évoquant les influences qui ont été, semble-t-il, déterminantes dans le projet Chatel, il met en cause une orientation très journalistique qui a vraiment peu à voir avec de la philosophie.

#### *Demander des garanties importantes*

Pour apporter une conclusion à cette discussion sur le projet ministériel, N. Franck propose que nous demandions deux garanties importantes : premièrement, que les interventions se fassent sur la base du volontariat ; deuxièmement, qu'un bilan soit fait de la manière dont ces interventions auront eu lieu et que nous y soyons pleinement associés. Il semble que nous puissions être optimistes à ce sujet, puisque M. Sherringham a insisté sur le fait que ce sera l'Inspection et non la DGESCO qui procédera à l'évaluation, ce qui veut dire qu'on fera prévaloir le point de vue disciplinaire.

### *III. LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT DES SÉRIES TECHNOLOGIQUES*

S. Perrier évoque le travail de la commission sur les sujets, qui s'est réunie le matin de 10 heures à midi. Il rappelle qu'une délégation de notre Bureau doit rencontrer une délégation de l'ACIREPh à l'invitation de cette dernière et dans l'intention de faire des propositions communes sur les épreuves du baccalauréat. En fait, explique-t-il, nous sommes partis de ce sur quoi l'ACIREPh s'était appuyée l'an dernier auprès des journalistes, à savoir l'écart qu'il y a entre ce que nous faisons faire à nos élèves en classe et ce que nous trouvons dans les copies d'examen : personne ne peut se satisfaire de constater qu'au bout d'une année nos élèves produisent si peu de chose. La commission s'est proposé de travailler surtout sur les sujets des séries technologiques où les difficultés sont tout de même plus sensibles, avec l'intention de conserver la dissertation et l'explication de texte, mais en faisant en sorte que les candidats soient mieux guidés dans leur travail et qu'ils aient une idée plus précise de ce qu'il convient de faire pour mener à bien une explication de texte ou une dissertation. Il s'agit de les aider à progresser dans leur réflexion, par rapport à une pensée « vulgaire » sur les notions. On pourrait ainsi leur indiquer les grandes lignes d'une démarche à suivre. B. Bellebeau précise que c'est bien dans cet esprit qu'elle a proposé un article à la revue, avec l'idée qu'il n'y a pas lieu de changer la nature des épreuves, mais qu'il convient d'en faciliter l'accès<sup>5</sup>.

Ph. Blanc justifie ces propositions par la nécessité de tenir compte de l'hétérogénéité des élèves que nous avons actuellement, et de faire en sorte que le plus grand nombre puisse réellement progresser. G. Schmitt renchérit sur cette idée : il faudrait qu'il y ait en philosophie, comme ce fut le cas en mathématiques grâce à des questions graduées, des sujets qui permettent aux candidats qui ont fait preuve de sérieux d'obtenir des résultats honorables, mais qui donnent aussi aux bons candidats les moyens de faire la différence ; d'ailleurs, les sujets qui étaient proposés autrefois en philosophie et surtout en lettres indiquaient souvent un plan susceptible d'être suivi. G. Schmitt précise qu'il s'agit de donner, non des prescriptions, mais des indications, dont le but est d'éviter que le candidat soit comme paralysé par l'apparente indétermination du sujet. J. Lefranc approuve pleinement ce qui vient

---

5. Cet article a été publié dans le précédent numéro (janvier-février 2011) sous le titre : « L'exercice de questionnement des textes philosophiques au risque de la simplicité ».

d'être dit : il rappelle que, depuis une trentaine d'années, il n'a cessé de s'opposer à cette tendance qui consiste à rechercher dans les sujets la plus grande concision, car c'est au prix de l'ambiguïté qu'on l'obtient. Il faut renoncer à ce genre de sujet qui ne convient qu'à des élèves brillants et sûrs d'eux et qui décourage les autres.

S. Perrier relève qu'une évolution est en train de s'opérer et que les choses semblent aller dans le bon sens.

#### IV. LA JOURNÉE DU 11 JUIN SUR LA PHILOSOPHIE ET LES QUESTIONS DU SOIN

S. Perrier cède la parole à B. Bellebeau et Ph. Blanc pour qu'ils apportent les dernières informations concernant le devenir de la journée du 11 juin dont le titre doit changer, semble-t-il.

B. Bellebeau indique qu'elle a adressé quatre projets à Ph. Blanc et elle confirme le changement d'intitulé : ce ne sera plus « Les philosophies du soin », mais plutôt quelque chose comme « La philosophie et les questions du soin ». Ph. Blanc précise qu'il a paru préférable d'axer tout le travail de la journée sur le questionnement philosophique à propos du soin, car il y a indéniablement une demande en ce sens de la part des soignants. Et nous-mêmes serions tout à fait dans notre rôle en donnant à cette journée une dimension clairement problématique et pédagogique : nous affirmerions ainsi notre spécificité d'enseignants et marquerions une différence par rapport aux divers colloques qui ont porté sur le soin. B. Bellebeau ajoute que nous serons évidemment amenés à nous interroger sur ce qu'il en est de l'éthique, sur ce que nous faisons quand nous faisons de l'éthique, qu'il s'agira de procéder à une mise en question là où pour beaucoup de gens il y a seulement des réponses et des prescriptions.

Ph. Blanc apporte des informations sur les intervenants attendus et indique que le travail sera mené dans une perspective interdisciplinaire et qu'une large ouverture sera faite aux réseaux de soignants.

É. Aujaleu demande quelle sera la suite de cette journée et s'il est prévu d'en publier les actes dans la revue. B. Bellebeau lui répond que dans un premier temps on mettra sur le site les textes dont on disposera et qu'ultérieurement on regroupera certains d'entre eux dans un dossier thématique à paraître dans la revue. Il y aura, comme convenu, six intervenants en tout, trois le matin et trois l'après-midi. On fera en sorte d'intercaler un intervenant philosophe et un intervenant médecin. Les choses se passeront à l'amphithéâtre Bachelard à la Sorbonne, comme l'an dernier.

S. Perrier signale qu'il a été récemment contacté par une revue de handicapés moteurs et qu'on lui a demandé à brûle-pourpoint de dire comment l'audace peut aider les handicapés.

#### V. QUESTIONS DIVERSES

##### 1. La réunion sur les « référentiels de licence en sciences humaines et sociales »

S. Perrier rapporte qu'il a reçu, le 20 mars, un courrier de M. J.-L. Lamboley, professeur des universités et expert de Bologne<sup>6</sup>, dans lequel il fait savoir qu'il a « été

---

6. Le Processus de Bologne est ainsi défini sur le site du Conseil de l'Europe (Enseignement supérieur et recherche) : « Le Processus de Bologne et un processus de réformes européen visant à créer un Espace européen de l'enseignement supérieur d'ici 2010. Ce processus est inhabituel en ce sens qu'il est peu structuré et qu'il est dirigé par les 46 pays qui y participent en coopération avec un nombre d'organisations internationales, dont le Conseil de l'Europe. » Pour de plus amples informations, aller à l'adresse suivante : [http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHEA2010/BolognaPedestrians\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHEA2010/BolognaPedestrians_fr.asp)

chargé par la DGESIP<sup>7</sup> de piloter la rédaction des référentiels licences en SHS<sup>8</sup> » et comme « ce travail nécessite une large consultation de tous les acteurs, et en premier lieu des sociétés savantes », sollicitait la collaboration de notre Association et invitait son président ou le représentant de celui-ci à une réunion de travail au Ministère qui pourra avoir lieu le 31 mars ou le 7 avril. Après s'être entretenu avec certains universitaires bien informés, S. Perrier se demande si l'un des objectifs ministériels n'est pas d'introduire en licence une préparation à la professionnalisation. Et il lui paraît, comme aux universitaires qu'il a contactés, que la meilleure préparation professionnelle en licence de philosophie, consiste en une formation générale forte. Il propose à N. Franck de le représenter à la réunion annoncée, avec l'acceptation du Bureau.

## 2. De la philosophie en maternelle

A. Pérès rapporte que, trois semaines auparavant, il a appris par la presse locale qu'un film intitulé *Ce n'est qu'un début* devait être projeté à Moulins dans le cadre d'une « soirée-débat », le 16 mars à 20h30. Il décide de s'y rendre, paie sa place, constate que de nombreux anciens collègues ou anciens élèves de l'IUFM sont venus, gracieusement invités, avant d'apprendre que la location de la salle et les invitations ont été prises en charge par la MAIF.

Le début dont il s'agit, c'est celui de la pratique de la philosophie dès la maternelle. Le film, réalisé par Jean-Pierre Pozzi et Pierre Barougier, présente une expérimentation menée avec de tout-petits de trois à cinq ans. Assis en cercle autour d'une bougie allumée par leur maîtresse Pascaline, ils discutent sur la liberté, l'autorité, la différence, l'intelligence, la mort, etc. Le principal défaut, relevé par les enseignants au cours du débat est que tout cela ne s'appuie sur rien. La discussion porte sur des mots qui s'appellent l'un l'autre, avec des très petits enfants dont le vocabulaire est forcément restreint. La principale référence philosophique de cette expérimentation filmée est, apprend-on, Michel Tozzi.

A. Pérès estime en conclusion qu'il n'y a pas lieu d'être trop critique à l'égard de ce genre d'activités. On serait même enclin à dire à ce sujet : pourquoi pas, après tout, si cela donne argument pour une formation philosophique des professeurs des écoles ?

N. Franck partage cette conclusion : tout cela n'est pas nocif ; il n'y a pas grand-chose à dire là-dessus, sinon qu'il serait souhaitable, en effet, qu'il y ait une formation philosophique pour les PE. A. Pérès pense que l'objectif du documentaire est aussi de sauver les maternelles qui sont, comme on le sait, menacées, et le fait qu'en début de film on cite les propos de Xavier Darcos s'en prenant aux maternelles paraît bien confirmer cet objectif. S. Clerjaud, qui a vu le film, trouve intéressant que l'enseignante ne fasse pas de cours, mais invite les enfants à parler et surtout à s'écouter l'un l'autre. On veut montrer que les enfants, même très jeunes, peuvent dire des choses intéressantes et que cet exercice de la discussion leur permet de progresser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 45.

---

7. La Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

8. Sciences humaines et sociales